

CONCOURS FACEBOOK

« Amopé »

Règlement de participation du 17 septembre 2015.

1. Les commanditaires du concours sont Amopé et Uniprix (les Commanditaires).
2. Ce concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec, qui ont atteint l'âge de la majorité à l'exception des employés, des représentants et des agents des Commanditaires, ou de leurs sociétés affiliées respectives (incluant les employés d'Uniprix inc. et toutes les succursales du réseau Uniprix) et, le cas échéant, de leurs agences de publicité et de promotion respectives, des juges du concours, des fournisseurs de prix du concours, de toute autre entreprise engagée dans le développement, la production ou la distribution de matériel pour ce concours, et des membres de la famille immédiate d'une des personnes susmentionnées ou des personnes domiciliées chez une des personnes susmentionnées.
3. Pour participer au concours « **Amopé** », il suffit de se rendre sur la page Facebook d'Uniprix à l'adresse : <https://www.facebook.com/uniprix> et de surveiller la publication-concours dûment identifiée. Celle-ci sera publiée à la discrétion d'Uniprix pendant la journée du 17 septembre 2015.
 - Participez en commentant la publication-concours; le commentaire tiendra lieu d'inscription au concours.
 - Limite d'une participation par personne et par compte Facebook. Un compte Facebook ne peut être utilisé par plus d'un participant.
4. Ce concours se déroulera le 17 septembre 2015. **Le tirage au sort sera effectué le 18 septembre 2015 à 11h, au siège social d'Uniprix.**
5. Aucun achat n'est requis pour participer. Vous pouvez toutefois participer au concours en faisant parvenir (à l'adresse ci-dessous) un bulletin de participation écrit à la main comportant vos nom, adresse, code postal, numéros de téléphone (le jour et le soir) ainsi qu'un exposé original (non photocopié) d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous devriez gagner ce concours. Chaque lettre vous donne droit à un coupon de participation.

Uniprix
Concours « Amopé »
5000, boul. Métropolitain Est
Montréal (Québec) H1S 3G7
À l'attention de : Marie-Pierre Boyer

6. La valeur approximative totale de tous les prix pour ce concours est de 549.50\$:

- Cinq (5) prix consistant en un Coffret Prestige Amérispa d'une valeur de 109.90\$ chaque.

7. Tirage du concours:

Le vendredi 18 septembre 2015 à 11h, à Montréal, au siège social d'Uniprix, une sélection au hasard de cinq (5) personnes ayant commenté la publication sera effectuée parmi tous les commentaires soumis par les participants sous la publication de la page Facebook (<https://www.facebook.com/uniprix>) et spécialement

identifiée comme étant une publication du concours « **Amopé** », conformément au paragraphe 3, afin d'attribuer cinq (5) prix, décrits ci-dessus au paragraphe 6. Les cinq premiers commentaires qui seront tirés détermineront les gagnants des prix.

Les chances que le bulletin de participation d'un participant soit sélectionné au hasard dépendent du nombre de bulletins de participation enregistrés et reçus conformément au paragraphe 3 ci-dessus.

8. Afin d'être déclarée gagnant(e) du prix décrit au paragraphe 6 :

a) Les organisateurs du concours contacteront les personnes gagnantes sur leur compte Facebook dans les 7 jours suivant la date du tirage.

b) Les personnes gagnantes devront répondre aux organisateurs du concours dans un délai maximal de 10 jours suivant la réception d'un message privé sur Facebook confirmant la sélection de son commentaire; et transmettre ses coordonnées complètes (nom, adresse complète, numéro de téléphone, adresse courriel) et;

c) Les personnes gagnantes devront accepter le Prix, tel que décrit au présent règlement, qui ne pourra être transféré, modifié ou échangé en partie ou en totalité contre une somme d'argent ou quoi que ce soit.

d) Répondre correctement à la question mathématique posée lorsque les organisateurs du concours communiqueront avec la personne sélectionnée.

9. À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au paragraphe ci-dessus ou toute autre condition prévue au présent règlement de participation, la participation d'une (1) personne sélectionnée sera annulée et un nouveau tirage pour le Prix en question sera effectué conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.

10. Par sa participation à ce concours, toute personne accepte de se conformer aux conditions énoncées dans ces règlements. Les personnes gagnantes autorisent, si requis, les organisateurs de ce concours ou leurs agents à utiliser son nom et/ou sa photographie à des fins publicitaires, et ce, sans rémunération.

11. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

12. Uniprix inc. a dûment payé les droits exigibles quant à ce concours à la Régie des alcools, des courses et des jeux, en vertu des lois en vigueur.

13. Les noms des gagnants pourront être expédiés à toute personne qui en fera la demande, à la réception d'une enveloppe affranchie. Les demandes doivent être envoyées à l'attention de Susan Jasmin, 5000, boul. Métropolitain Est, Montréal (Québec) H1S 3G7.

14. Une copie des règlements du concours est disponible sur la page Facebook d'Uniprix, dans le texte de la publication du concours « **Amopé** ».